

Montréal, le 10 décembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'autorisation du budget des investissements 2020
pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est
inférieur à 65 millions de dollars
Dossier de la Régie : R-4097-2019**

La Régie de l'énergie (la Régie) a transmis, le 9 décembre dernier, dans le dossier en titre, sa demande de renseignements n° 2 au Transporteur¹. Ce dernier, tel que prévu à la correspondance de la Régie du même jour², doit déposer ses réponses **au plus tard le 13 décembre 2019 à 12h**.

Considérant cette nouvelle demande de renseignements, la Régie permet aux intervenants qui le souhaitent d'amender leur preuve **au plus tard le 18 décembre 2019**. Le Transporteur pourra, quant à lui, soumettre une réplique **au plus tard le 20 décembre 2019 à 12h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [A-0012](#).

² Pièce [A-0011](#).